



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante-cinquième session
23-29 avril 2009
Bangkok

**Organe spécial pour les pays les moins avancés et les pays en développement
sans littoral : Crises alimentaire, énergétique et financière et changements
climatiques : faire face aux menaces pour le développement**

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

Projet de résolution

Auteur: Indonésie

Coauteurs: Cambodge, Chine, Inde, Mongolie, République de Corée et Thaïlande

**Application du Document final de Bali pour faire face aux crises
alimentaire, énergétique et financière**

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant le Document final du Sommet mondial de 2005,¹ dans lequel les chefs d'États et de gouvernement ont réaffirmé avec force leur volonté d'assurer la réalisation intégrale, dans les délais prescrits, de tous les objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement,

Rappelant également la résolution 63/239 de l'Assemblée générale, en date du 24 décembre 2008, relative à la Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey,

Rappelant en outre sa résolution 64/6 du 30 avril 2008 sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP, par laquelle elle a notamment prié la Secrétaire exécutive d'aider les pays de la région à réaliser les Objectifs, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique,

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

¹ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale en date du 16 septembre 2005.

Se déclarant préoccupée par la convergence de la volatilité des prix, des problèmes d'approvisionnement alimentaire et énergétique, de la crise financière et des changements climatiques, qui risquent de menacer le bien-être économique et social des populations de la région, les effets de contagion croissante de ces crises ayant affecté tous les pays de la région,

Se déclarant également préoccupée par la crise financière, qui est devenue une crise économique mondiale et risque de compliquer les efforts faits pour parvenir à la sécurité énergétique et alimentaire dans la région et de réduire les investissements essentiels dans des technologies et projets d'infrastructure nouveaux et novateurs conçus pour permettre d'atteindre la sécurité alimentaire et énergétique,

Soulignant que, même dans les circonstances de la crise financière, les pays devraient poursuivre leurs efforts pour lutter contre les effets des changements climatiques,

Notant avec inquiétude que la convergence de ces crises interdépendantes risque aussi de saper les avantages que la région retire du développement et de compromettre ses perspectives futures, notamment pour ce qui est de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement,

Notant avec satisfaction les mesures prises par la Secrétaire exécutive pour aider les États membres à faire face à ces crises grâce à des analyses approfondies, à des concertations, à des programmes de sensibilisation et à des activités accrues de renforcement des capacités,

Notant la tenue de la Concertation régionale de haut niveau sur « la crise alimentaire et énergétique et les changements climatiques : réorienter le programme de développement » organisée conjointement par le Gouvernement indonésien et la Commission à Bali (Indonésie), les 9 et 10 décembre 2008,

Prenant acte du Document final de Bali², qui propose plusieurs domaines à la coopération régionale,

1. *Invite* les pays de la région et les organisations internationales et régionales à envisager d'urgence de mettre en œuvre, selon qu'il convient, les recommandations figurant dans le Document final de Bali;²

2. *Prie* la Secrétaire exécutive:

a) De continuer à aider, en coordination avec d'autres organismes internationaux, eu égard à leurs mandats respectifs, les membres et membres associés, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, à mettre en œuvre les recommandations contenues dans le Document final de Bali² et à développer leur capacité à prendre des mesures de politique appropriées pour atténuer l'impact de la crise économique, ramener la croissance et éviter à l'avenir les chocs mondiaux;

b) D'effectuer des études analytiques et d'organiser un partage de données d'expérience sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et énergétique, les mesures à prendre face à la crise financière, et l'agriculture durable, y compris son potentiel d'adaptation au climat et d'atténuation des effets du climat, notamment en ce qui concerne les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement;

² E/ESCAP/65/15/Add.1.

c) D'organiser, en coordination avec les organisations internationales et régionales, y compris les institutions financières s'intéressant étroitement à la région, une concertation régionale avec la participation de représentants des gouvernements et autres spécialistes, afin d'examiner les progrès réalisés jusqu'ici dans la région de l'Asie et du Pacifique pour faire face à la crise économique et à son impact sur la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, et de faire rapport sur les résultats obtenus à la Commission à sa soixante-sixième session;

d) De soumettre à la Commission, à sa soixante-sixième session, un rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la présente résolution.

- - - - -